



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

89 rue Victoire de la Marne - 52011 CHAUMONT Cedex - Tél. 03.25.30.52.52
Service Permis de conduire - Tél. 03.25.30.21.22

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-DIZIER

54 rue Gambetta - 52100 Saint-Dizier - Tél. 03.25.56.51.23
Dossiers suivis par M. Jean-Bernard JEZEQUEL - Tél. 03.25.56.94.51
jean-bernard.jezequel@haute-marne.gouv.fr

SOUS-PRÉFECTURE DE LANGRES

8 rue Tassel - BP 219 - 52208 LANGRES Cedex - Tél. 03 25 87 07 57
Dossiers par Mme Michèle CARDINAUX - Tél. 03.25.87.93.36 - michele.cardinaux@haute-marne.gouv.fr

DEMANDE DE CONTRÔLE MÉDICAL

Ce formulaire est disponible :

- en préfecture et sous-préfectures,
- en mairie
- sur le site de la préfecture : www.haute-marne.gouv.fr .

Nom :	Nom d'épouse :
Prénoms :	
Date et lieu de naissance :	
Profession :	
Adresse complète :	
Téléphone :	E-mail :
Nom du médecin traitant :	
Motif de la demande :	

Le candidat soussigné certifie qu'il n'a jamais été interné pour troubles mentaux, qu'il n'a jamais eu de vertiges d'éblouissements ou de perte de connaissance même de durée très courte, ni de crise d'épilepsie, qu'il n'est pas / est(*) titulaire d'une pension d'invalidité à titre civil ou militaire

Lu et approuvé
(signature du candidat)

VISITES MEDICALES DES PERMIS DE CONDUIRE

1 Vous devez passer une visite médicale auprès d'une commission médicale administrative dans les cas suivants :

- Restitution du permis après annulation, invalidation ou suspension résultant d'infractions dont l'une au moins est liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants
- Usagers redirigés par un médecin agréé

Vous devez adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre lieu de domicile les documents suivants :

- La demande de contrôle médical et le CERFA 06 dûment complétés
- Trois photographies d'identité couleur récentes avec vos nom et prénom au dos (format 35 x 45 mm)
- Une photocopie recto-verso de votre permis de conduire ou de l'arrêté de suspension administrative ou judiciaire
- Une photocopie d'une pièce d'identité recto-verso et une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une enveloppe affranchie au tarif ordinaire libellée à vos nom, prénom et adresse pour l'envoi de la convocation

Le montant de cet examen médical est de 50,00€.

2 Vous devez passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par le préfet dans les cas suivants :

- Raisons de santé diverses
- Raisons professionnelles :
 - obtention et prorogation de validité des permis catégories C-CE-C1-D-DE-D1
 - conduite de taxis, voitures de remise, véhicules affectés au transport public de personnes, ambulances et véhicules de ramassage scolaire
 - obtention du BEPECASER ou renouvellement de l'autorisation d'enseigner
 - inscription à un stage de formation professionnelle conducteur routier
- Restitution du permis après suspension supérieure à un mois en cas d'excès de vitesse

Il vous appartient de prendre rendez-vous auprès du médecin agréé de votre choix (liste jointe). Il ne doit pas être votre médecin traitant.

Vous vous rendez chez votre médecin agréé que vous aurez choisi muni de :

- La demande de contrôle médical et le CERFA 06 dûment complétés
- Votre permis de conduire
- Trois photographies d'identité couleur récentes avec vos nom et prénom au dos (format 35 x 45 mm)
- Une copie de la décision de suspension administrative ou judiciaire le cas échéant
- Une photocopie d'une pièce d'identité recto-verso et une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Un flacon d'urine et les pièces médicales en votre possession (lunettes si nécessaire)
- Les résultats des tests psychotechniques que vous aurez éventuellement passés

Le montant de cet examen médical est de 36,00€.

S'agissant d'examens de prévention pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire, ils ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale et le médecin ne peut, en aucun cas, vous délivrer de feuille de maladie.

LISTE DES MÉDECINS DE VILLES AGRÉÉS

ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT

BRIOT Christelle
53 rue Lévy Alphandéry 52000 CHAUMONT
Tél. 03.25.31.90.82

CAMELOT Roland
52 avenue de la République 52000 CHAUMONT
Tél. 03.25.03.10.30

DOYON Antoine
11 avenue Carnot 52000 CHAUMONT
Tél. 03.25.03.26.84

DUMONTIER François
Centre Hospitalier - 2 rue Jeanne d'Arc 52014 CHAUMONT
Tél. 03.25.31.03.56

MILLERON Jacques
Centre Hospitalier - 2 rue Jeanne d'Arc 52014 CHAUMONT
Tél. 06.10.26.49.22

THEVENOT Jean
19 place des Droits de l'Homme ou 31 rue Jules Tréfousse 52000 CHAUMONT
Tél. 03.25.32.52.01

PETITFOUR Marc
54 Grande Rue 88630 COUSSEY (Vosges)
Tél. 06.33.18.76.37

ARRONDISSEMENT DE LANGRES

GENDROT Yves
8 rue de la libération 52600 CHALINDREY
Tél. 03.25.88.51.51

LAURENT Jean-Yves
26 rue du Grand Bie 52200 LANGRES
Tél. 03.25.87.47.26

MIDY Véronique
14 rue de Vesoul 52500 FAYL-BILLOT
Tél. 03.25.84.04.11

(suite page suivante)

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER

AST Ludovic
37 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 52100 Saint-Dizier
Tél. 03.25.56.32.33

CAPELLACCI Giuseppe
25 rue des Pressoirs 52100 Saint-Dizier
Tél. 03.25.56.49.75

DUPONT Vincent
47 rue Jean Jaurès 52100 Saint-Dizier
Tél. 03.25.05.57.08

EYDOUX Gérard
17 rue Henri IV 52100 Saint-Dizier
Tél. 03.25.96.91.91

LAMBERT Olivier
9bis avenue Jacques Marcellot 52410 EURVILLE-BIENVILLE
Tél. 03.25.55.50.89

LANDRON Jacques
5 place Notre-Dame 52410 EURVILLE-BIENVILLE
Tél. 03.25.55.54.00

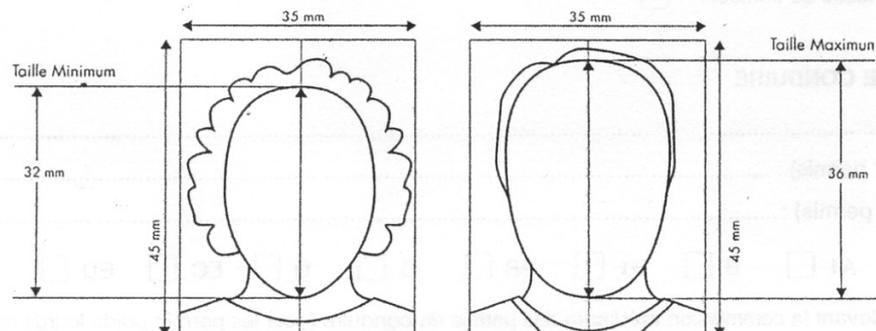
PAOLUCCI Daniel
rue de la Fontaine 52220 SOMMEVOIRE
Tél. 03.25.55.34.34

SCANDOLA Fabrice
17 rue Henri IV Centre Commercial Le Perthuis 52100 Saint-Dizier
Tél. 03.25.96.09.09

TROMPETTE Frédéric
résidence Gigny Val d'Ornel 52100 Saint-Dizier
Tél. 03.25.56.53.77

WATRIN Hugo
55 Grande rue 52100 VILLIERS-EN-LIEU
Tél. 03.25.56.45.31

FORMAT PHOTO



Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité, les titres de voyage, les titres de séjour et les permis de conduire (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005).

La prise de vue doit dater de moins de six mois et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait de titre.